

Locataire :

Date :

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FETES

Dès la remise des clés de la salle des fêtes, aux locataires, la Commune est dégagée de toute responsabilité :

Aucun double de clé n'est remis par la Commune à d'autres personnes pendant la location.

Toute sous-location est formellement interdite.

Les invités ne devront en aucun cas en pleine nuit (klaxonner, crier...) afin de protéger le sommeil des habitants voisins.

- Les garnitures, les guirlandes, les décorations etc..., doivent être accrochées aux attaches des chevilles à placo prévues à cet effet.
- Les jeux avec utilisation de balles, ballons, sont strictement interdits à l'intérieur de la salle.
- Bien vouloir ranger les tables sur les chariots de stockage. (Plateau face contre face)
- Les locataires doivent déposer leurs poubelles dans la benne située 150 mètres en dessous de la salle.
- Rendre les locaux propres : salle, sanitaires, cuisine (y compris les appareils de cuisson et de préparation).
 - ➔ Dans le cas où la salle des fêtes n'est pas rendue propre comme cela est prévu sur le contrat, les heures de ménage effectuées par les services techniques de la commune, seront facturées sur la base horaire de 20euros. (Délibération du 27 novembre 2007)
- Nettoyer et désinfecter avec de l'eau de javel les grilles d'égout au sol.
- Une caution de 152 euros sera exigée à la remise des clés de la salle, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité (vol – incendie – dégât des eaux). En cas de dégâts effectués au cours de la location, le chèque sera encaissé par l'intermédiaire du Trésor Public.
- Compteur gaz : Après location :
Avant location :
- Ne pas laver le parquet, seulement le balayer.
- Il est INTERDIT de faire rouler les chariots sur le parquet.
- Il est INTERDIT d'ouvrir les verrières (Système de sécurité)
- Il est formellement INTERDIT de toucher aux extincteurs sous peine de paiement !!!

Règlement de la salle des fêtes approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 1999.

Lu et approuvé et signature du locataire,

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

INVENTAIRE

LEGUMERIE

- un paillason plastique
- un ballon d'eau chaude
- une chaudière
- une armoire réfrigérateur
- un évier
- une table
- un extincteur

SALLE PREPARATION :

- un micro-ondes
- un lave-mains, un sèche-mains
- un congélateur
- un chariot de transport
- un placard mural
- un placard servant de table de préparation

SALLE DE CUISSON :

- une armoire table chauffante
- 2 cuisinières
- une hotte
- un lave-mains
- 3 plats à four, 3 cocottes dont 1 sans couvercle
- 1 bac inox
- 2 casseroles
- 1 grande louche
- 1 écumoire

DANS LE COULOIR : Un placard mural

PLONGE :

- un évier
- un lave-vaisselle : 4 paniers dont 1 petit, comprimés pour lavage, liquide de rinçage
- une table en inox sortie lave-vaisselle
- un chariot de transport
- une poubelle avec couvercle sur roues
- 4 balais dont 3 grands, 4 balais brosses nylon
- 2 serpillières
- 2 seaux gris
- 1 pelle

.../...

SALLE :

- 2 extincteurs
- 2 chariots de transport avec 50 plateaux de table, 72 pieds tube marron, 100 entretoises
- 30 chaises blanches
- 195 chaises empilables et assemblables
- stores aux fenêtres de façade

SCENE : Double rideau anti-feux et un extincteur

SANITAIRES :

- W-C Hommes : un urinoir, un lavabo, un miroir, balayette, dérouleur de papier, poubelle
- W-C Femmes : un lavabo, un miroir, balayette, dérouleur de papier, poubelle
- W-C Handicapés : 1 balayette, dérouleur de papier, poubelle, 1 lavabo, 1 sèche-mains automatique

VESTIAIRES :

- 3 porte-manteaux avec 100 cintres
- un mini-bar avec étagères de rangement
- un annuaire téléphonique

HALL :

- un paillason en plastique + un grand
- un téléphone : 33.38.39.59 (Accès gratuit aux numéros d'urgence)
- Le matériel détérioré sera à rembourser par les locataires de la salle.

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DES CUISINIÈRES :

1) IL FAUT ABSOLUMENT METTRE LA HOTTE EN MARCHÉ POUR OBTENIR DU GAZ.

La mise en marche se fait à gauche en entrant.

2) Ainsi, le gaz arrivera aux cuisinières. Tourner la vanne à gaz sur chaque appareil.

CHAUFFAGE des RADIATEURS et EAU CHAUDE :

La chaudière est située dans la légumerie. Mettre l'interrupteur sur la position choisie ainsi que celui du ballon.

- **Chauffage de la salle** : 2 aérothermes
- Mettre les 2 interrupteurs vers le haut,
Mettre le thermostat à température voulue.

ELECTRICITE :

Dans le vestiaire et bar, est fixé le placard électrique.
Pour éclairer la salle : appuyer sur les boutons rouges.
Pour éclairer l'extérieur : appuyer sur les boutons verts (éclairage avec minuterie).
Pour éclairer la scène : monter sur la scène où se trouvent les interrupteurs.

VENTILATION : pour la salle et sanitaires

Ces deux interrupteurs sont situés dans le placard électrique.